




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2018-474**

**Séance publique du**

**9 novembre 2018**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la  
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du  
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20181109- lmc1144456-DE-1-1
Date de signature : 13/11/2018
Date de réception : mardi 13 novembre 2018
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : REHABILITATION DE LA RUE JEAN-RENE GUILLIBERT GAUTIER DE LA LAUZIÈRE -  
CESSIONS DE TERRAINS A L'EURO SYMBOLIQUE**

Le 9 novembre 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 02/11/2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Sylvaine DI CARO, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Liliane PIERRON, Madame Abbassia BACHI à Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Jean BOULHOL à Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET à Madame Michele EINAUDI, Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Brigitte DEVESA à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Charlotte BENON, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Reine MERGER, Monsieur Alexandre GALLESE à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Claude MAINA à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Christian ROLANDO à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Josyane SOLARI à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Michael ZAZOUN à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Coralie JAUSSAUD.

Secrétaire : Karima ZERKANI-RAYNAL

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.





D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés  
Publics et Patrimoine Communal  
Direction du Foncier & Gestion du  
Patrimoine

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 9 NOVEMBRE 2018

-----

**Nomenclature : 3.1**  
Acquisitions

**RAPPORTEUR** : Madame Odile BONTHOUX

**Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN**

**OBJET** : REHABILITATION DE LA RUE JEAN-RENE GUILLIBERT GAUTIER DE LA LAUZIÈRE - CESSIONS DE TERRAINS A L'EURO SYMBOLIQUE - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'Avenue JEAN-RENE GUILLIBERT GAUTIER DE LA LAUZIÈRE, les propriétaires des parcelles bordant la voie se sont engagés à céder les emprises de terrain nécessaires aux aménagements programmés.

Ainsi la copropriété ROYAL MIRABEAU s'est engagée à céder à l'euro symbolique à la Ville trois emprises de terrain à détacher des parcelles cadastrées KB n° 142, 143 et 146 dont elle est propriétaire (cf. Annexe 1).

De même, la Société REAL ESTATE ADVISORY, filiale de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, s'est engagée à céder gracieusement deux emprises de terrain à détacher des parcelles cadastrées KA n° 114 et KB n° 177 ainsi que la totalité de la parcelle KB n° 176 (cf. Annexe 2).

Ces rétrocessions s'inscrivent dans le cadre d'une procédure de régularisation des voies internes de la ZAC de PICHAURY, sur laquelle nous nous sommes déjà prononcés par délibérations n° 2015.483 du 16 novembre 2015 et n°2016.608 du 13 décembre 2016.

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **DECIDER** l'acquisition à l'euro symbolique d'une bande de terrain d'une surface totale d'environ 458 m<sup>2</sup> à distraire des parcelles cadastrées KB n° 142, 143 et 146 appartenant à la Copropriété ROYAL MIRABEAU, sous réserve du document d'arpentage en cours d'élaboration.

- **DECIDER** l'acquisition à l'euro symbolique d'une bande de terrain d'une surface totale de 452 m<sup>2</sup> à distraire des parcelles cadastrées KA n° 114 et KB n° 177 ainsi que la parcelle cadastrée KB n° 176 pour une surface de 335 m<sup>2</sup>, appartenant chacune à la Société REAL ESTATE ADVISORY.

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué au Foncier à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que toutes les pièces qui en seraient la suite ou la conséquence.

DL.2018-474 - REHABILITATION DE LA RUE JEAN-RENE GUILLIBERT GAUTIER DE LA LAUZIÈRE - CESSIONS DE TERRAINS A L'EURO SYMBOLIQUE -

Présents et représentés	: 53
Présents	: 36
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

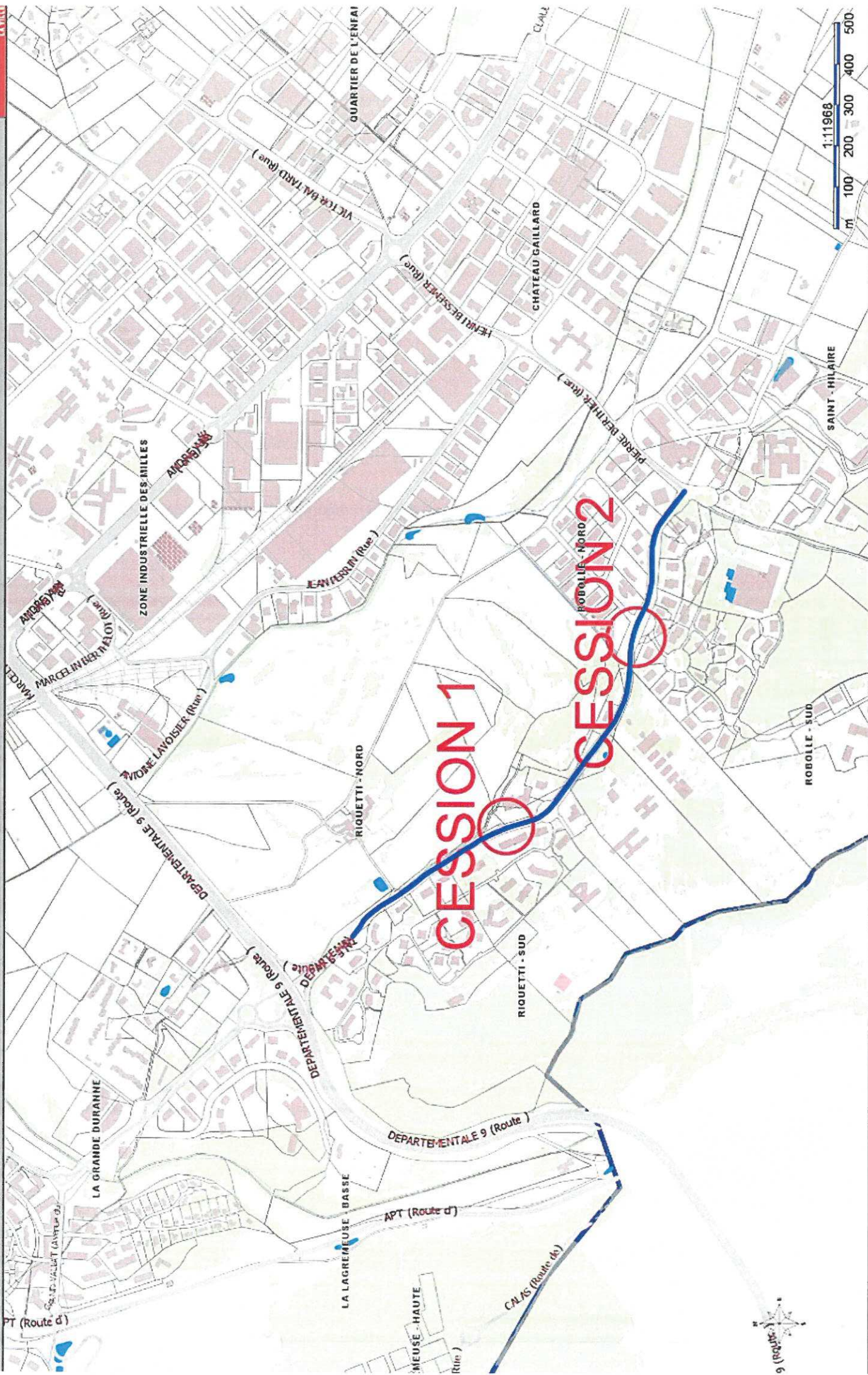
L'adjoint délégué,  
Reine MERGER



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

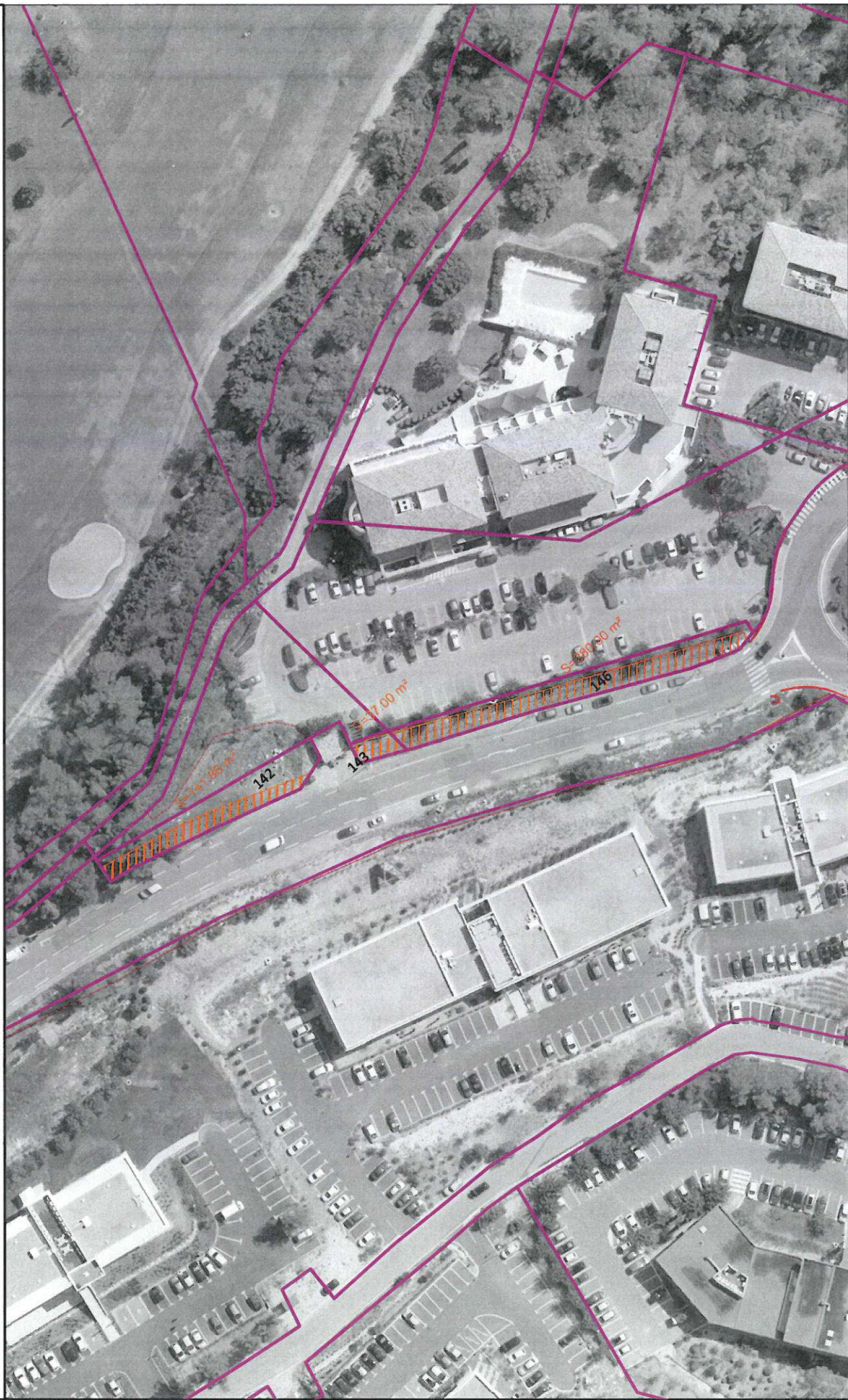
# Localisation cessions AV. JRGG DE LA LAUZIÈRE



**POLE D'ACTIVITES D'AIX EN PROVENCE**  
**Rue Jean René Guillaibert Gauthier de la Lauzière**  
**ROYAL MIRABEAU**

Junin 2018

Emprise cession





**S.C.P. POUSSARD BORREL**  
 Géomètre - Expert Foncier  
 ( Successeur des Cabinets DELMARE, ERNOULT et PEYROL )

- Numéro d'inscription à l'Ordre des Géomètres-Experts : 19934100005 -



COMMUNE D' AIX EN PROVENCE  
 ROBOLE SUD

CADASTRE : Sections KA et KB

EUROPARC PICHAURY

PLAN PARCELLAIRE  
 (sur la base du plan cadastral)

Repérage des cessions à réaliser

ECHELLE : 1/2000



GÉOMETRE-EXPERT  
 Commissaire aux Rapports

Bureau principal : La Vallée-Jean-F. 38 avenue Alain Fery, 13117 Aix-en-Provence cedex 01  
 Tél. 04 28 11 17 - Fax 04 42 27 85 34 - Email: gpo@borrel@cazambomb-gpoussard-expert.com  
 Permanence : Espace SAFI, 250 rue des Poitiers, BP 127, 84400 Saint-Maximin la Sainte-Baume  
 Tél. 04 91 78 33 57 - Fax 04 42 27 85 34 - Email: gpo@borrel@cazambomb-gpoussard-expert.com

L'INVENTAIRE DE CE DOCUMENT EST EXCLUSIVEMENT ASSURÉ PAR LA SIGNATURE DU GÉOMETRE-EXPERT  
 REPRODUCTION STRICTEMENT RÉSERVÉE

Ref : AX-17209

PLAN A L'ECHELLE DU 1/2000e

CESSIONS A LA COMMUNE



S.C.P. POUSSARD BORREL  
 Commissaire aux Rapports  
 Géomètre-Expert Foncier  
 19934100005  
 13117 Aix-en-Provence Cedex 01  
 Tél. 04 28 11 17 - Fax 04 42 27 85 34 - Email: gpo@borrel@cazambomb-gpoussard-expert.com  
 www.borrel.com  
 Réf : AX-17209 / Juin 2019 - 1/2000